Belgique – Belgïe
P.P.
6700 Arlon 1
BC 0488

Le Courrier du Parc

Bulletin d'information trimestriel sur les activités du

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

2 300 exemplaires

N°68

(4e trimestre 2014)

P 202053 – Bureau de dépôt Arlon 1

SOMMAIRE :

Le coin des associations..... 1
Contrat de rivière Attert :
Pour éviter la débâcle, pas d'embâcles !..... 2
VallEnergie vous informe..... 3
Semaine de l'arbre - 29 novembre..... 4

Pour nous contacter : 063/22 78 55

Parc naturel de la Vallée de l'Attert
Voie de la Liberté, 107
6717 Attert
parcnaturel@attert.be
www.aupaysdelattert.be

Retrouvez-nous sur facebook

Avec le soutien de :

Wallonie

DGO 3

Rédaction & relecture : Bénédicte Grodent, Sylvie Hubert, Elisabeth Tonglet et Dominique Scheepers
Mise en page : Nathalie Druart

Editeur responsable : Sylvie Hubert
Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Le coin des associations

SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL D'ATTERT

Chaque **jeudi** et **dimanche** au départ de différents villages, marche sur une distance d'environ 8 km (2h). Dates et départs : www.aupaysdelattert.be/pdf/MarchesFin20142.pdf

www.attert-tourisme.be - info@attert-tourisme.be

CERCLE SAINTS CÔME ET DAMIEN - METZERT

Dimanche 7 décembre : marché de Noël

www.metzert.com

HEINSTEDE SON HISTOIRE - Heinstert

Samedi 20 décembre : concert "Noël français baroque" à 20h en l'église d'Heinstert avec Marie Lemaire, soprano, Gwendoline Spies, soprano, Borbola Janitsek, violoncelle et Rosch Mirkes, orgue & clavecin. 12 € en prévente - 15 € le jour du concert.

Marc Thomas 063/21 77 45

MAISON CROIX-ROUGE ATTERT-FAUVILLERS-MARTELANGE

Lundi 22 décembre de 15 à 20h et mardi 23 décembre de 16 à 20h à Attert : collectes de sang à la salle du Cothurne

Mady Gaul-Dessoy 063/21 65 36

COTHURNE - ATTERT

Théâtre : "Le bon, la brute et... le Président", comédie de Jean-Paul Contineaux mise en scène par Maurice Graas à la Salle du Cothurne. Prix : 8 € - 4 € enfants moins de 12 ans

Samedis 24 & 31 janvier, 7 février à 20h - dimanche 1er février à 15h

www.cothurne.org - En soirée uniquement : Raymond Goedert (063/22 32 90) - Armand Jung (063/22 09 08)

N'hésitez pas à nous communiquer vos événements.

Plus d'info : www.aupaysdelattert.be/agenda.php

Lili Musique - éveil musical

La nouvelle session de 6 séances débutera le **samedi 24 janvier** avec un atelier Ouistiti pour les enfants âgés de 18 mois à 3 ans accompagnés d'un parent et un atelier Tam-tam pour les enfants âgés de 3 à 5 ans avec un parent.

nathalie.druart@attert.be - 063/22 78 55

Contrat de rivière Attert
Pour éviter la débâcle, pas d'embâcles !

Certes nous ne sommes qu'aux portes de l'hiver mais il faut déjà prévoir le printemps, la fonte des neiges, les pluies… Afin de ne pas devoir sortir torchons et raclettes quand la drache nationale se rappelle à nous, vérifions si les eaux de nos rivières ont libre cours.

En tant que riverain d'un cours d'eau, vous avez des droits et des devoirs.

La première question à se poser est de savoir qui est propriétaire du cours d'eau ?

Le lit, les berges et tout ce qu'elles contiennent sont sous la responsabilité du gestionnaire du cours d'eau (= le SPW-DGO2, le SPW-DGO3-DCENN, la Province, la Commune ou le particulier en fonction de la catégorie de cours d'eau). Pour savoir quel est le gestionnaire de cours d'eau qui longe par exemple votre propriété, vous pouvez contacter votre administration communale, l'un des gestionnaires de cours d'eau ou le Contrat de Rivière.

Les rives – à partir de la crête de berges – en ce compris les arbres, sont la propriété du riverain. Il lui incombe donc l'entretien de ces rives. Que vous soyez simple riverain ou gestionnaire, vous devez veiller à ne pas obstruer (de quelque manière que ce soit) ou entraver le libre écoulement des eaux.

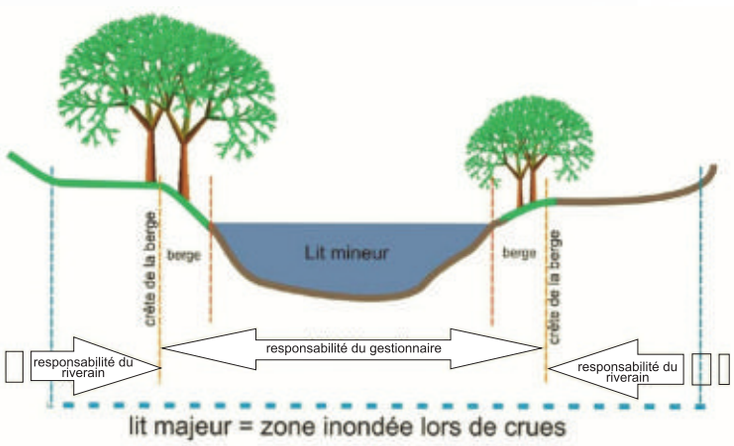

Les tailles de haies, les feuilles et branches mortes posées le long des cours d'eau peuvent être emportées lors de crues et former des mini barrages, accroissant ainsi l'élévation du niveau des eaux.

Pour essayer de lutter contre l'érosion des berges, suite aux crues notamment, certains riverains n'hésitent pas à utiliser des matériaux en tout genre : radiateurs, tôles métalliques, dépôts de briquaillons… pour reconsolider les berges et/ou se protéger des prochaines crues. Ces pratiques, très peu esthétiques et peu concluantes, sont aussi punissables par la loi.

Certaines clôtures posées perpendiculairement au courant peuvent aussi provoquer des embâcles, notamment lorsqu'il s'agit de treillis à béton. Certains passages aménagés sommairement pour les tracteurs sont aussi susceptibles de provoquer des bouchons provoquant des inondations progressives ou brusques lorsque le « bouchon » cède.

Soyons donc tous vigilants pour notre sécurité.

Quelques exemples de ce qu'il ne faut pas faire...

VallEnergie vous informe

Conseil énergie & infos :
kevin.mathu@attert.be
benedicte.grodent@attert.be
Tél. : 063/22 78 55
www.vallenergie.eu
www.facebook.com/vallenergie

VallEnergie est un projet Interreg IVA qui vise à atteindre l'autonomie énergétique de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise.

Le marché de l'énergie libéralisé : Gaz-électricité, osez comparer !

Depuis 2007, à tout moment, vous avez le droit de changer de fournisseur d'énergie… mais ce n'est pas toujours simple de choisir entre un fournisseur et un autre, ou entre deux formules différentes chez un même fournisseur. Pour vous y aider, la commune d'Attert a décidé de participer à la campagne nationale d'information « Gaz-Electricité : osez comparer ! » organisée par le SPF Economie.

Une campagne ? Comment ?

L'asbl Au Pays de l'Attert et le CPAS d'Attert, partenaires de la campagne, assureront deux permanences pour vous apprendre à utiliser les outils existants sur Internet afin de vous permettre de comparer les offres des différents fournisseurs d'énergie. Vous pourrez ainsi effectuer votre choix en toute connaissance de cause (prix, contrat fixe ou variable, énergie verte…)

Une campagne ? Où et quand ?

Avec **votre dernière facture annuelle** (décompte global, facture de régularisation) que vous avez reçue de votre fournisseur de gaz naturel ou d'électricité rendez-vous à une des permanences.

Elles se tiendront les **18 et 27 novembre 2014 de 18 à 20 h**, à la salle du collège (107, Voie de la Liberté à Attert).

COCITER qui sommes-nous ?

Vous aurez également l'occasion d'aller à la rencontre d'un nouveau fournisseur d'électricité un peu particulier : COCITER (le Comptoir Citoyen des Energies) 100 % vert, 100 % citoyen.

Plus d'informations :

Vous pouvez consulter le site du SPF Economie (http//economie.fgov.be) ou les fiches sur le site www.vallenergie.eu :

- ✓ Le marché libéralisé, qui fait quoi ?
- ✓ Comment comparer et changer de fournisseur ?
- ✓ Comprendre ma facture d'électricité

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Apéro chantier : visite d'un chauffage au pellet

Chaque dernier samedi du mois, notre partenaire l'asbl Energiatelier propose de profiter de l'expérience acquise par ceux qui ont déjà franchi le pas dans le domaine des énergies renouvelables.

Le samedi **31 janvier 2015 à 11 heures**, rendez-vous devant les bureaux de l'asbl Energiatelier (33 grand-rue à L-8510 Redange) pour aller visiter une installation de chauffage au pellet, alternative économique par rapport au mazout, produit naturel, sans colorants ni colle et, sous condition d'une activité forestière durable et locale, un combustible 100 % écologique. La visite se fera en luxembourgeois et en français.

Plus d'infos : 00352 26 62 08 01

Partenaires : Au Pays de l'Attert · Komm Spuer Mat · d'millen · Université de Liège

Cofinanceurs : L'Union européenne investit dans votre avenir · Interreg IVA · Wallonie

Wallonie

Semaine de l'Arbre

2014 Année du sorbier

La commune d'Attert a été sélectionnée par le Service Public de Wallonie pour distribuer **2000 plants de haies** au public dans le cadre de la **semaine de l'arbre**.

Cette année c'est le sorbier qui sera mis à l'honneur mais 25 espèces différentes de plants seront également disponibles : Erable champêtre, Charme, Cornouiller sanguin, Noisetier, Aubépine, Cognassier, Hêtre, Troène, Pommier commun, Prunellier, Poirier (à fleurs), Cassis, Groseillier à maquereau, Groseillier, Eglantier, Framboisier, Saule marsault, Saule des vanniers, Sureau noir, Sorbus aucuparia, Cormier, Alisier des bois, Lilas commun, Viorne lantane et Viorne obier

Trois espèces de sorbier seront proposées :

- ✓ ***Sorbus aucuparia L.*** – **Le Sorbier des oiseleurs** : le plus courant, il se caractérise par son feuillage composé et ses fruits globuleux rouge vif. Ses inflorescences blanches de 10-15 cm de diamètre apparaissent au mois de mai. Il est particulièrement apprécié par l'avifaune.
- ✓ ***Sorbus domestica L.*** – **Le Cormier** : il est surtout utilisé pour ses qualités ornementales. Son feuillage composé s'accompagne, en mai, de grappes de grosses fleurs blanches (1,5 cm de diamètre), suivies de fruits piriformes brun-rouge de 3 cm.
- ✓ ***Sorbus torminalis (L.) Crantz*** – **L'Alisier des bois** : il se distingue par des feuilles entières au limbe découpé. Vers mai-juin, il présente des fleurs blanches de 1,2 cm de diamètre rassemblées en petits groupes. Les fruits bruns de 1,5 cm apparaissent ensuite.

Sorbus aucuparia L. - Silar

Sorbus domestica L. - Archenza

Sorbus torminalis - Rosenzweig

La distribution se fera, dans la limite des stocks disponibles, le **samedi 29 novembre à partir de 10h** sur le parking du haut de la maison communale d'Attert, à proximité du parcours vita.